Concours photos

Le Fort de Queuleu entre Nature et Architecture

→ **Intéressé ?**

Envoyez-nous un mail à cette adresse *fort.metz.queuleu@gmail.com*
pour recevoir le bulletin de participation et le règlement !!

Association du Fort de Metz-Queuleu
pour la mémoire des internés-déportés
et la sauvegarde du site

Règlement du concours photos :

« Le fort de Queuleu, entre nature et architecture »

Article 1 : *Contenu*

- Les photographies présentées devront respecter le lieu ainsi que les valeurs de préservation de la mémoire que l'association s'efforce de préserver et de faire partager.
- Les photographies devront, pour des raisons de sécurité, être prises **à partir des sentiers balisés du parcours de santé ou des chemins pédestres à partir d'un point de vue obligatoirement accessible depuis ces derniers**. L'association décline toute responsabilité en cas d'accident ou de détérioration du matériel photographique.
- Seront refusées les photographies à caractère indécent, irrespectueuses du lieu et de la mémoire, sur lesquelles seront présentes des personnes identifiables, ou dont les effets ajoutés les éloigneraient de la réalité.
- Les photos devront impérativement être en format paysage et d'une qualité d'impression de 300 dpi.
- Les photographies peuvent être en couleur ou en noir et blanc.
- Les photographes devront également respecter le thème suivant : **« Le fort de Queuleu, entre nature et architecture. »**

Article 2 : *Conditions requises*

- Chaque participant devra imprimer le dossier de participation ci-joint qu'il devra remplir, scanner et envoyer à l'adresse électronique suivante : **fort.metz.queuleu@gmail.com** accompagné d'une photographie unique et de ce règlement daté et signé. Chaque envoi comprenant plus d'une photo ne sera pas pris en compte.
- Ce concours est uniquement ouvert aux photographes amateurs.
- Ce concours ne pose pas de limite d'âge, cependant, les mineurs devront fournir une autorisation parentale signée (sur papier libre scanné).
- Les photographies ainsi que le formulaire complété et signé (et autorisation parentale si besoin) sont à envoyer entre le 5 juin 2016 et le 15 août 2016 (minuit).

Article 3 : *Jury et Gains*

- Le Jury sera constitué des membres de la commission culturelle de l'Association du fort de Metz-Queuleu pour la mémoire des internés-déportés et la sauvegarde du site ainsi que par des professionnels de l'image et de la photographie.
- Les 13 photos choisies par le jury nourriront un projet de calendrier vendu au profit de l'association; de ce fait le nom chaque photographe verra son nom apparaître sur le calendrier et en recevra un gratuitement.

Article 4 : *Cession de droits d'auteur*

- Les photographes s'engagent par la signature de ce règlement à léguer leurs droits d'auteur à l'Association du fort de Metz-Queuleu pour la mémoire des internés-déportés et la sauvegarde du site. L'association aura l'entière exclusivité d'utilisation et de reproduction des clichés en mentionnant l'auteur.

Organisation :

Association du Fort de Metz-Queuleu pour la mémoire des internés-déportés et la sauvegarde du site
1 rue du Roi Albert 57070 METZ
06 75 37 06 33
fort.metz.queuleu@gmail.com
www.fort-queuleu.com
Groupe Facebook « Sauvons le fort de Queuleu à Metz (Moselle) »